Manitoba
Bâtir l'avenir

REPORT DES TRAVAUX OBLIGATOIRES

Conformément au paragraphe 83(1) de la *Loi sur les mines et les minéraux*

Nom du titulaire

Adresse

Ville Province Code postal

N° de téléphone N° de télécopieur Courriel

Si le titulaire ne réside pas au Manitoba, le nom et l'adresse de son représentant résidant dans la province doivent être donnés ci-dessous.

Représentant dans la province

Ville Province MANITOBA Code postal N° de téléphone

Numéro du certificat de regroupement	Surface en hectares	Nom et numéro du claim sur lequel les travaux sont reportés	Nom et numéro de claim ou de bail sur lequel les travaux ont été exécutés	Montant reporté	Montant reporté en vue de la récupération	N^bre total d'années visées par la du dépôt	Droits de dépôt la demande

Le verso peut être utilisé pour reporter d'autres travaux.

Les travaux obligatoires doivent être reportés aux claims de la façon indiquée ci-dessus.

Date

Demandeur/titulaire

NOTA

1. Des droits de 12 $ par claim et par année doivent accompagner cette demande. Veuillez libeller le chèque à l'ordre du **ministre des Finances du Manitoba**. (**AUCUN** droit de dépôt n'est exigé dans le cas d'un bail minier ou d'un permis d'exploration minière.)

2. Il est possible d'utiliser le présent formulaire pour reporter des travaux obligatoires à partir de crédits ou dans le cadre d'un certificat de regroupement.

La demande doit être déposée à l'un des bureaux du registre minier suivants :

WINNIPEG
1395, avenue Ellice
Unité 360
WINNIPEG (Manitoba)
R3G 3P2
Tél. :(204) 945-6527
Téléc. :(204) 948-2578

FLIN FLON
Édifice Barrow
143, rue Main, bureau 201
FLIN FLON (Manitoba)
R8A 1K2
Tél. : (204) 687-1630
Téléc. : (204) 687-1634

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Cheque/Receipt No. _____

Cheque amount_____

Payer _____

CASH STAMP

This document is available in English

D'AUTRES TRAVAUX PEUVENT ÊTRE REPORTÉS CI-DESSOUS :

Numéro du certificat de regroupe-ment	Surface en hectares	Nom et numéro du claim sur lequel les travaux sont reportés	Nom et numéro de claim ou de bail sur lequel les travaux ont été exécutés	Montant reporté	Montant reporté en vue de la récupération	N^{bre} total d'années visées par la du dépôt	Droits de dépôt la demande

Les travaux obligatoires doivent être reportés aux claims de la façon indiquée ci-dessus.

Date

Demandeur/titulaire